

ASA DES ARROSANTS BRESSIERES-ROMARINS

Hôtel de Ville – 13660 ORGON

Gestion administrative :

SICAS - Traverse du Cheval Blanc - 13210 ST REMY DE PROVENCE

Tél : 04 90 92 25 76 – E-Mail : asa.bressieres-romarins@outlook.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 1^{er} JUILLET 2024

Référence : DEL_2024/07

Objet : Tarifs 2024

Nombre de présents	5
Quorum 1 ^{ère} Réunion	3
2 ^{ème} Réunion	/
Nombre de présents et représentés	4

Nombre de votants	4
Suffrages exprimés	4
Pour	4
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt quatre et le premier juillet à quinze heures s'est réuni à Saint Rémy de Provence, le Conseil Syndical de l'ASA des Arrosants de Bressières-Romarins, sur convocation de Monsieur le Président, adressée en date du 24 Juin 2024.

Vu l'ordonnance 2004-632 du 1^{er} juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires.

Vu le décret 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance 2004-632.

Monsieur le Président propose d'émettre le rôle de participation pour l'année 2024 conformément à la tarification suivante :

Intitulé	2023	Evolution 2024 (en %)	Evolution 2024 (en €)	2024
Consommation - Coût à la surface (à l'hectare)	48,02 €	10%	+4,80 €	52,82 €
Consommation / 10m3	48,02 €	10%	+4,80 €	52,82 €
Part fixe / Taxe de périmètre	80,03 €	10%	+8,00 €	88,03 €

Il convient également d'appliquer une hausse de 10% sur le rôle des consommations d'eau pour l'année 2024.

la Commission Administrative,

Où l'exposé du Président, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

ARTICLE 1^{ER} : d'accepter la tarification présentée,

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur le Président à mettre en recouvrement les rôles de redevances syndicales annuelles pour 2024 conformément à cette tarification.

ARTICLE 3 : de demander à Madame le Receveur d'effectuer les encaissements suivant les rôles émis et rendus exécutoires.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président



Jean-Louis DEVOUX

Nom et Prénom du second signataire

LASCAUX Daniel

Acte rendu exécutoire

Compte tenu de publication le

08/07/2024

Date de réception en Sous-Préfecture le

08/07/2024